

	Passeport sécurité Bricomarché	Date de création : 12 / 2007
	FICHE OUTIL : PROTOCOLE DE SECURITE	Emetteur: SK, MVDB, VG Dernière date de mise à jour: 31/12/2014

(Arrêté du 26 avril 1996)

	Entreprise d'accueil (PDV)	Entreprise de transport
Raison sociale	SAS BARLEY / BRICOMARCHE	Ets GARANDEAU Frères
Adresse	12 AVENUE DE SAINTES 16100 COGNAC	Chamblanc 16370 Chevre-Bichemont
Téléphone Fax	05 45 36 04 04	054583 24 11
Responsable	M ET MME CHERGUI	Chamone G Duran

ORGANISATION

Type d'opération	<input checked="" type="checkbox"/> Répétitives	<input type="checkbox"/> Non répétitives
------------------	---	--

Nature du protocole	<input checked="" type="checkbox"/> Permanent	<input type="checkbox"/> Ponctuel
---------------------	---	-----------------------------------

Nature de l'opération	<input checked="" type="checkbox"/> Chargement	<input checked="" type="checkbox"/> Déchargement
-----------------------	--	--

Durée du protocole : (Si opération permanente)

Indéterminé à partir du : 31/08/2022

CIRCULATION ET LIEU DE L'OPERATION

Concernant la circulation et le lieu de l'opération, veuillez vous référer au plan en annexe.

VEHICULES ET MATERIELS DE MANUTENTION EMBARQUES

Type de véhicules	Caractéristique du véhicule	Équipement disponible
<input checked="" type="checkbox"/> Semi-remorque (SPL) <input checked="" type="checkbox"/> Véhicule porteur lourd (PL) <input checked="" type="checkbox"/> Véhicule léger (VL) <input checked="" type="checkbox"/> Véhicule utilitaire léger (VUL) <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	<input checked="" type="checkbox"/> Plateau <input checked="" type="checkbox"/> Carrossé <input checked="" type="checkbox"/> Bâché traditionnel <input type="checkbox"/> Débâchable depuis le sol <input checked="" type="checkbox"/> Benne <input type="checkbox"/> Frigorifique <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Diabie <input type="checkbox"/> Transpalette <input type="checkbox"/> Hayon élévateur <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :

MATERIELS MIS A DISPOSITION PAR LE PDV

<input type="checkbox"/> quai	<input type="checkbox"/> ponts roulants	<input type="checkbox"/> passerelle de débâchage ou autres dispositifs
<input type="checkbox"/> chariot élévateur	<input type="checkbox"/> transpalette électrique/manuel	<input type="checkbox"/> diabie <input type="checkbox"/> autres (à préciser) :

MARCHANDISES

Nature	Conditionnement	Quantité	Poids
<input type="checkbox"/> Denrées périssables <input checked="" type="checkbox"/> Matières dangereuses <input checked="" type="checkbox"/> Marchandises générales <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	<input type="checkbox"/> Vrac <input checked="" type="checkbox"/> Palettes / Combis <input type="checkbox"/> Conteneurs isothermes <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : CHARIOT VERRE ROLLS		

RISQUES D'INTERFERENCES ET MESURES DE PREVENTION

- Objectif : évaluer les risques et les actions de prévention à mettre en œuvre
- Rayer les points non concernés.
- Assurez-vous que les mesures de prévention sont bien mises en œuvre.

Risques d'interférence lors des opérations	Mesures de prévention
Heurts avec piétons	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de circulation - Vitesse limitée - Baliser la zone d'évolution des moyens de manutention pour empêcher l'accès du public - Faire attention aux piétons
Chute d'objets	<ul style="list-style-type: none"> - Port obligatoire de chaussures de sécurité, de casque ... - Vérifier le bon état du sol - Vérifier le bon éclairage de la zone de chargement / déchargement - Vérifier le bon état des moyens de manutention - Les outils de manutention sont adaptés aux produits
Incendie	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de fumer - Respect des consignes de sécurité
Heurts avec le personnel du point de vente	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier le dégagement de la zone lors du chargement / déchargement : absence de personne aux alentours du hayon ainsi qu'aux alentours des zones de manœuvre
Heurts avec autres véhicules	<ul style="list-style-type: none"> - Manœuvrer le véhicule avec prudence et à faible vitesse
Manipulation de produits chimiques dangereux	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les consignes de sécurité indiquées dans les fiches de données de sécurité
Autres (compléter)	

PROCEDURE D'ALERTE ET MOYEN DE SECOURS

N° de téléphone des secours internes	Secours externes	N° de téléphone pour les incidents de matériels	Moyens de secours à disposition
	18		<input checked="" type="checkbox"/> Consigne de sécurité <input checked="" type="checkbox"/> Extincteurs <input type="checkbox"/> Robinet d'Incendie Armé <input checked="" type="checkbox"/> Trousse de premier secours <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) :
	15		
	17		
	112		

SIGNATURE DU PROTOCOLE DE SECURITE

Fait à : Cognac Le : 31/08/2022 PDV (Entreprise d'accueil) Cachet et signature	Fait à : <i>Cherves - Richemont</i> Le : <i>15/10/2022</i> Transporteur (Entreprise effectuant la livraison) Cachet et signature 
---	---

Le présent protocole rédigé en 2 exemplaires a été remis à chaque partie qui s'engage à respecter les mesures de prévention définies

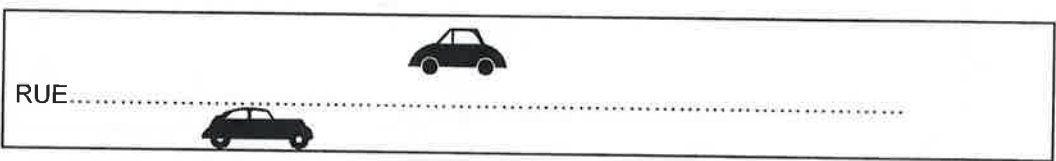
**LA MECONNAISSANCE DE CE PROTOCOLE DE SÉCURITÉ RELATIF
AUX OPERATIONS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT
ENGAGE VOTRE RESPONSABILITÉ**

Plan du site de réception

Annexe 1 du protocole de sécurité

Télécharger un plan de site vierge en version informatique* et placer les symboles de façon à représenter votre PDV.

* Intranet aval / rubrique Qualité / Passeports-Guides-Classeurs / Guide Sécurité Incendie



CONSIGNES GENERALES DE CIRCULATION

PDV :

Annexe 2 du protocole de sécurité

Consignes de circulation

Respectez la signalétique du site et la réglementation du code de la route.



La vitesse est limitée à :

20 km/h

Pendant le stationnement, assurez vous de :

- Ne pas stationner le moteur en marche
- Ne pas gêner la circulation
- Ne pas gêner l'accès des issues de secours, du matériel de secours et d'incendie,
- Ne pas obliger les autres véhicules à commettre une infraction au code de la route

Ne roulez pas, même pour de courtes distances :

- Les portes du camion et remorque ouvertes
- Les bâches non attachées

Respectez les parcours préconisés sur le plan de circulation.

Manœuvrez avec les feux de détresse.

Autres (préciser) :

Que faire en cas d'accident ?

Faites appeler un secouriste sauveteur du travail dans le point de vente.

Appelez le responsable du point de vente, votre responsable et faire le **18** (pompiers) ou le **15** (SAMU) :

- Donner votre nom et le nom de votre entreprise
- Précisez le lieu exact où vous vous trouvez
- Précisez les circonstances de l'accident
- Précisez le nom et l'état de la victime
- Ne pas raccrocher le premier.

N° interne à contacter :

Autres (préciser) :

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE PDV : 20344 BRICOMARHE COGNAC

Annexe 2 du protocole de sécurité

Consignes de sécurité

- Interdiction de fumer dans les locaux.
- Respectez les consignes de sécurité données par la personne qui vous accueille sur le lieu de votre chargement ou de votre déchargement. Se faire accompagner d'un personnel du point de vente
- Suivant le type de votre véhicule et les moyens nécessaires pour le charger ou le décharger, positionnez le véhicule en sécurité (cales, freins, etc.,.....).
- Les opérations de chargement/déchargement (y compris le dépotage de liquides inflammables) doit se faire moteur du véhicule arrêté.
- Vérifier l'absence de personne aux alentours de la zone de manœuvre et aux alentours du hayon lors des opérations de chargement/déchargement.
- Rapprochez vous de votre responsable si le travail à effectuer présente un risque quelconque.
- N'utilisez pas le matériel de l'entreprise sans autorisation.
- Vérifier la stabilité du chargement avant toute opération de chargement.
- Ports de gants et des chaussures de sécurité obligatoires (plus équipements de protection notifiés sur le lieu de l'opération de chargement/déchargement)



En cas d'accident ou d'incendie, faire le 18 (pompiers).

Autres (préciser) :

Que faire en cas d'incendie ?

Attaquez le sinistre avec les moyens de lutte contre l'incendie du secteur

Si vous ne parvenez pas à éteindre le début d'incendie, prévenez les pompiers (18) :

- Donner votre nom et le nom de votre entreprise
- Précisez les caractéristiques du sinistre (lieu, nature de ce qui brûle, étendue)
- Attendez que l'on vous dise de raccrocher
- En attendant l'arrivée des secours, essayer de limiter la propagation du feu à l'aide des moyens de lutte contre l'incendie du secteur
- **Dans tous les cas, ne prenez pas de risques**

N° interne à contacter :

Autres (préciser) :

